PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021 À SEIZE HEURES (16 H 00) À LA SALLE DU CONSEIL

SONT PRÉSENTS: MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL

MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE FONTAINE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE-OLIVIER LUSSIER

MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE M. PASCAL CLOUTIER

SONT AUSSI

M° ANDRÉ COTÉ, GREFFIER

PRÉSENTS :

M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL

MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET

TRÉSORIÈRE

**EST ABSENT:** 

MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE BOUCHARD

#### LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LE MAIRE PASCAL CLOUTIER À 16 h 00

Résolution 21-09-394

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère GUYLAINE MARTEL

## <u>APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS</u> :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

Résolution 21-09-395

# RAPPORT DE SERVICE - INGÉNIERIE - DÉMANTÈLEMENT DES QUAIS FIXES À LA MARINA DE DOLBEAU-MISTASSINI

CONSIDÉRANT QUE les quais fixes de la marina de Dolbeau-Mistassini sont très détériorés;

CONSIDÉRANT le niveau d'eau actuel de la rivière Mistassini qui est historiquement bas;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles permettraient de réaliser des travaux à moindre coût et avec le moins d'impact environnemental possible;

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser les travaux avant la remontée des eaux;

# **EN CONSÉQUENCE**:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère MARIE-ÈVE FONTAINE

### APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise :

- Monsieur Ghislan Néron, ingénieur et directeur du Service d'ingénierie à signer toute demande de certificat d'autorisation (CA) ou d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- L'émission d'un chèque de 699.00 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour les frais exigibles par le MELCC pour l'évaluation de la demande de CA;
- L'émission d'un chèque de 2020.36 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour les frais exigibles par le MFFP pour l'évaluation de la demande de CA; et
- D'octroyer de gré à gré un contrat à l'heure à la société Excavation Dolbeau inc., un montant approximatif de 34 049.85 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux à la suite de l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC et le MFFP.

\_\_\_\_\_

#### Résolution 21-09-396

#### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 16 h 10.

Puisqu'aucun public n'est présent, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

\_\_\_\_\_

#### Résolution 21-09-397

#### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 16 h 10.

Puisqu'aucun journaliste n'est présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

\_\_\_\_\_\_

#### Résolution 21-09-398

# **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER** 

# APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 16 h 10.	
Ce	
Maître André Coté, greffier	_
	En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procèsverbal, ce
	Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière
	En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats que j'ai approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce
	Pascal Cloutier, maire et président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 20 SEPTEMBRE 2021.